

(<sup>1</sup>)

( N<sup>o</sup> 182. )

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 9 MARS 1854.

---

Crédit de 120,000 francs au Budget des Non-Valeurs et Remboursements  
de l'exercice 1853 (<sup>1</sup>).

---

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (<sup>2</sup>), PAR M. DE RENESSE.

---

MESSIEURS,

Par suite des ouragans dont les provinces de Brabant, de la Flandre orientale et de Hainaut ont particulièrement souffert pendant l'année 1853, la partie du fonds de non-valeurs mise à la disposition du Département des Finances sera insuffisante.

D'après le tableau joint au projet de loi déposé par M. le Ministre des Finances, cette insuffisance serait de fr. 95,758 34 c<sup>s</sup>, si le montant des cotes irrécouvrables n'était pas, pour 1853, supérieur aux années antérieures; mais les événements calamiteux ayant, en outre, augmenté le nombre des cotes dont le recouvrement est impossible, l'on doit au moins l'évaluer à 120,000 francs.

La section centrale a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi, tel qu'il a été présenté à vos délibérations par M. le Ministre des Finances.

*Le Rapporteur,*

**M. DE RENESSE.**

*Le Président,*

**N.-J.-A. DELFOSSE.**

---

(<sup>1</sup>) Projet de loi, n<sup>o</sup> 179.

(<sup>2</sup>) La section centrale, présidée par M. DELFOSSE, était composée de MM. LESOINNE, FAIGNART, MATTHIEU, H. DE BAILLET, DE RENESSE et MASCART.